



SOMMAIRE

Pages 2 et 3

Ils resteront dans nos mémoires

Pages 4 et 5

Parlons retraites

Page 6

Le billet d'humeur - Vu sur le net

Page 7

Nouveau plan social à Sud Ouest

Page 8

Les retraités aussi s'opposent à la retraite par points

Financer notre système de retraite ?

Ci-dessous, le tract distribué par la section des retraités du Livre lors de la manifestation du 5 décembre



SECTION DES RETRAITÉS ET PRÉRETRAITÉS
DU SYNDICAT DU LIVRE CGT DE BORDEAUX

Des régimes très spéciaux

Il ne s'agit pas des revenus du cheminot, du postier, de l'agent public, de l'avocat, du paysan ou du retraité, mais des revenus financiers des entreprises et des banques. L'INSEE les évalue à près de **299 milliards** d'euros annuels.

Exigeons que ces revenus contribuent au même taux que les salariés au financement des caisses de retraite soit **31 milliards**. Le double du déficit maximal avancé par le Conseil d'orientation des retraites !

Macron, de l'argent il y en a !

Retenez cette date !

Mardi 10 mars 2020

Assemblée générale

de la section des retraités du Livre CGT

Bulletin d'inscription ci-joint

Voir également en dernière page

Mensonges et dissimulations

Comme on pouvait s'y attendre, le Premier Ministre, lors de son allocution du 11 décembre, a présenté le projet de réforme des retraites par points comme une avancée sociale majeure alors qu'il s'agit d'un recul social majeur.

C'est d'ailleurs un peu le problème avec ces hommes politiques qui avancent masqués, annonçant des principes prétendument solidaires alors que, dans ce projet de réforme, tout est axé vers une logique du chacun pour soi.

A l'heure d'écrire cet édit, la mobilisation reste très importante malgré les sacrifices financiers faits par les grévistes et il semblerait qu'en dépit de toutes les précautions de langage et les stratégies d'évitement du chef du gouvernement, il n'ait pu éviter que l'essentiel du projet soit dévoilé, à savoir : reculer l'âge de départ et baisser les pensions.

Même le très consensuel secrétaire général de la CFDT a indiqué que la « ligne rouge » était franchie, avec l'annonce de l'âge d'équilibre à 64 ans (*voir page 4*). Position à interpréter avec toutes les précautions d'usage car, par expérience, comme chacun le sait à la CGT, il ne s'agit pas de savoir si la CFDT va finalement se rallier au pouvoir contre la rue mais à quelle date et sous quel prétexte.

Ainsi Edouard Philippe n'a pas manqué de tresser des lauriers à ces syndicats « responsables » (pardon ces partenaires sociaux) à qui on pourrait confier demain la gestion du futur système.

Ceci étant censé nous rassurer notamment sur la question de la future valeur du point.

Pourtant, ce sont ces mêmes partenaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC côté salariés et CGPME, UPA et le MEDEF pour les patrons) qui ont signé, le 30 octobre 2015, la désindexation de la valeur du point de nos retraites complémentaires AGIRC, ARRCO (- 1 point par rapport à l'indice INSEE hors tabac) pour trois années tout en retardant la date de revalorisation d'avril à novembre de chaque année.

Dans leur belle unanimité de tempo et de contenu d'informations distillées aux citoyens pour les convaincre du bien-fondé de la réforme et de l'inutilité voire la stupidité de s'y opposer, les grands medias font semblant de découvrir, pour de mauvaises raisons, que nous avons déjà un système de retraite par points (complémentaires) et que, selon eux, il fonctionne à la perfection.

Alors, attardons nous un moment sur le bilan de ces dix dernières années avec l'ARRCO (non cadres). Car lorsque l'on évoque la valeur du point avec un minimum d'honnêteté intellectuelle, il faut citer la valeur d'acquisition du point (le prix d'achat) et sa valeur de service (rendement en euros de pension complémentaire). De 2009 à 2018, le prix d'achat du point a augmenté de + 17,60 % et son rendement de + 6,68 %.

Pour la même période l'AGIRC (cadres) a vu la valeur d'achat du point augmenter de + 17,26 % et son rendement de + 4,58 %.

Il est donc aisé de comprendre que cette mécanique ajoutée à la désindexation entraîne une baisse des pensions complémentaires par points. Mais la plupart des medias se contentent de dire que la valeur du point n'a pas baissé... Quant à la Suède, souvent citée en exemple, 38 % des personnes âgées de 67 ans sont contraintes de compléter leur retraite par un revenu salarial (contre 18 % avant l'instauration du régime par points). A 69 ans, ils sont aujourd'hui 25 % à percevoir toujours un salaire alors qu'ils n'étaient que 12 % auparavant.

Non, décidément, il est beaucoup plus important d'améliorer notre système actuel que de le saborder.

C'est le vœu que je formule à l'aube de l'année 2020 en vous souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes au nom du bureau de notre section.

Serge AUDONNET

Secrétaire de la section

Ils resteront dans notre mémoire



Jean LATOUR
[1925-2019]

Cette année a été marquée par le décès de notre camarade Jean Latour. C'est à l'âge de 16 ans, en 1941, qu'il fut intégré à « La Petite Gironde » comme apprenti, sous l'œil exigeant et bienveillant de M. Rouget, alors directeur technique. Celui-ci connaissait bien la famille Latour : Michel, le père, décédé peu de temps auparavant, Pierrot, le grand-frère, tous deux ouvriers du journal.

Après quelques péripéties lors de ces premiers jours, deux à trois bourdes suivies « d'engueulades » (sic), il poursuivit son apprentissage et obtint son premier contrat de travail en tant qu'ouvrier typographe.

Plus tard, il passa cadre au sein du service Composition de nuit. Il aimait la vie grouillante de l'atelier, l'exaltation des soirées d'élection, le contact des rédacteurs et la camaraderie qui régnait entre tous. Il était passionné par la mise en page dont les règles précises convenaient bien à son caractère minutieux. C'est dans les années 1970 qu'il dut s'initier à l'informatique. Il avait appris à faire des choses incroyables ! Rien à voir avec le métier d'antan. Pour autant, il l'appréciait, car il était toujours avide d'apprendre.

Il a gardé jusqu'à la fin, fidélité au syndicat et à ses collègues et amis. À tel point qu'à l'occasion d'une rencontre avec M. Rouget, ce dernier, non sans humour, lui avait quand même demandé s'il était bien à jour de ses cotisations syndicales !

Pas un seul repas de famille ne se passait sans un mot, une anecdote du journal, de ses camarades, truculents ou poètes, volages ou mystérieux, susceptibles, passionnés. Sans parler, des vacances passées à la villa Plume au vent avec M^{me} Girou dans son rôle de directrice. Ces récits vivants berçaient enfants et petits-enfants.

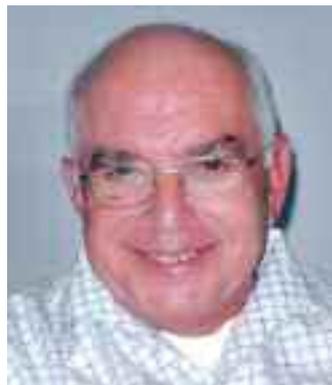
Ses valeurs étaient la sincérité, l'amour et la simplicité. N'est-ce pas lui qui a transmis aux siens et à bien d'autres le plaisir de lire la presse écrite, le matin, sur la table de la cuisine ?

Et pour écrire ces quelques lignes, il a suffi de feuilleter les nombreux écrits qu'il avait laissés sur sa carrière au sein des murs de la rue Guiraud et de la rue de Cheverus.

Là-bas, comme il aimait à dire, il aura exercé durant 43 ans « le plus beau métier du monde ».

Yannick BORDIN

ouvrier en activité au journal «Sud Ouest», avec l'aide des enfants Latour



Bernard DASSIÉ
[1942-2019]

Bernard était né le 30 mai 1942 à Bordeaux pendant la guerre. Il a eu malgré tout une enfance heureuse et a trouvé sa vocation d'imprimeur sur le tard. Après son apprentissage à l'imprimerie Berceron, il a fait ses grands débuts chez Baillet puis a continué chez Brousse, petite imprimerie de musique, dans les années 1965-1970 où j'ai fait sa connaissance en nous liant d'amitié. Imprimerie paternaliste à cette époque, où j'ai le souvenir que chaque vendredi soir nous finissions une heure plus tôt, afin de pouvoir nous retrouver à l'atelier devant un verre d'une célèbre marque de vin cuit commençant par «mar» et finissant par «ni» offert par le patron. Nous n'étions jamais les derniers à arriver. Epoque très, très lointaine ! Je me souviens également que Bernard et Annie, son épouse, ne manquaient que très rarement le traditionnel bal annuel des Typos au célèbre Alhambra où toute la profession se retrouvait, soit en famille, soit entre amis, pour aller guincher et faire la fête.

Souvenir d'un autre temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître et ne connaissons pas, hélas !

Après l'imprimerie Brousse, Bernard a continué son métier à l'UFI et enfin, après plusieurs tentatives, est entré à «Sud Ouest» en CDD au service matin des rotatives matin pendant quelques années, puis en CDI et il a fini au service des plaques nuit jusqu'à la quille.

Il avait un surnom « L'inspecteur » eu égard à une ancienne série télévisée intitulée « L'homme de fer », mettant en scène un inspecteur appelé Dacier.

Il a été un militant actif et assidu à « Vie Libre », donnant de son temps, s'appuyant sur une difficile et douloureuse période de sa vie, pour redonner courage et espoir à des personnes connaissant les mêmes difficultés.

Très engagé et intégré aussi dans le conseil d'administration de l'AOC (Action ouvrière catholique), il aimait rendre service à des personnes souvent seules, ayant perdu quelques repères dans la vie. Il aimait se retrouver, une fois l'an, au repas des Anciens et à celui de notre AG syndicale, afin de revoir les copains.

Hélas, la maladie, insidieuse et dévastatrice, l'avait depuis quelque temps déjà contraint à intégrer une maison de retraite religieuse de soins spécialisés où il s'est éteint le 21 septembre 2019. Cette maladie l'ayant privé de continuer à jouir d'une retraite bien méritée, je ne peux qu'adresser à son épouse Annie, ainsi qu'à sa famille, enfants et petits enfants, l'expression de ma profonde sympathie et ma sincère amitié.

Yves SAINT-GERARD

Nous avons également appris avec tristesse le décès de notre camarade syndiqué **Jean-Louis DUCAZAU**, imprimeur à l'imprimerie Delmas, qui a terminé sa carrière professionnelle à Sud Ouest.

C'est également avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de **Jacques BOURE**. Il fut notamment un «professeur» de typographie attentif et bienveillant de nombre d'apprentis du journal du temps de la «petite imprimerie» et notamment de ceux qui forment une bonne partie du bureau actuel de la section des retraités du Livre de Bordeaux.

Ils resteront dans notre mémoire



Bernard BOUCÈS
(1954-2019)

Bernard nous a quitté le 30 juillet. Né le 22 septembre 1954, en 1970 il est entré en apprentissage à l'imprimerie Castera, il en ressortira en 1975, avec les CAP de typographe et de linotypiste.

En 1976, embauche en CDD au Journal. En 1978, suite à l'accord paritaire du 1^{er} janvier 1978 négocié par la CGT, il est titularisé.

Au fil des évolutions techniques Boubou se retrouve au service de la saisie en tant que claviste (opérateur de photocomposition), poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite, le 1^{er} octobre 2014.

Une fois ces dates posées que dire de plus sur ce camarade et ami sinon nous promener avec lui dans l'adresse qui lui a été faite lors de ses obsèques.

Salut Boubou ! (Johnny, le Punk ?)

Le chagrin nous triture aujourd'hui, la colère aussi contre ce que nous ressentons comme une injustice.

Nous sommes ici pour soulager ta maman, Cathy et Carole de leur peine, ce sentiment qui tend non à disparaître mais à s'alléger réellement et devenir moins lourd dans le partage, et nous voulons leur apporter aussi force et réconfort.

Mais nous sommes là aussi pour te partager :

- Le copain qui au-delà de sa présence de tous les jours, s'est si bien inscrit entre autres, dans la préparation et la gestion de nos casse-croûtes du samedi (une institution) au menu duquel figuraient tes harengs pomme à l'huile (juste en exemple).

- L'ami, aussi, avec ton empathie débordante qui t'amène à prendre à compte les soucis ou ennuis de l'autre et, parfois, à chercher selon tes possibilités des solutions d'aide et d'assistance en toute discrétion...

- Copain, ami... mais aussi camarade (et peut-être surtout), qui a tant d'importance pour toi.

Au sein du Syndicat tu as pris place, avec une confiance indéfectible que nous te rendons bien. Certains y verront la foi du charbonnier, d'autres plutôt ta volonté d'affirmer ton appartenance à un groupe, à une classe. Ces derniers ont raison.

Dans la section des retraités tu n'hésites pas à venir participer aux réunions du bureau (écouter, réfléchir, apprendre, comprendre).

En dehors de cela ton investissement dans une épicerie sociale à Floirac témoigne s'il le fallait, une fois encore, ton sens du partage.

Partage, ton maître-mot qui scande mon propos.

Jean-Louis MENSAN

Rappel

Des exemplaires du tome 1 et du tome 2 de « Rive gauche/rive droite » sont encore disponibles au syndicat au tarif de 20 euros l'exemplaire.



Ginette CAMIADE
(1923-2019)

Ginette Camiade, se syndiqua sur le tard, vers 92 ans, mais avant... Elle était née le 14 mars 1923 à Bordeaux.

Elle a commencé à travailler en 1939 dans la comptabilité ce qui lui servit toute sa vie et plus particulièrement pendant que son père, parti à la guerre, passa cinq ans dans un camp de prisonniers du côté de Dresde...

Elle a connu mon père vers 1945/1946. Ils se sont mariés en 1947. Lui était entré à "La Petite Gironde" grâce à Alice Girou.

En 1957, première grève importante à "Sud Ouest" où mon père resta six mois dehors avec son indéfectible soutien.

En 1972, rebelote, 27 jours de grève, en février, avec deux syndiqués à la maison (le père et le fils). Nous revenions de la Bourse du travail après avoir écouté le "camarade Hellian", gonflés à bloc. Elle nous soutenait à fond mais n'aimait pas les manifs, les mouvements de foule. Elle avait peur pour nous.

Puis elle s'occupa de mon père, encore, vaincu par la maladie d'Alzheimer, qu'elle garda à la maison le plus longtemps possible... très dur.

Ensuite elle s'occupa de ses petits-enfants, les emmenant 15 jours par an au Cap-Ferret, à Plume au Vent quand le Comité d'entreprise du journal en eut pris les rênes...

Enfin, il n'y a pas si longtemps, quelques câlins pour ses arrières-petits-enfants (cinq)...

Une vie de dévouement au service de sa famille et des autres. Ginette Camiade, c'était ma maman.

Alain CAMIADE

adhérent à la section des retraités

ASSIST-VC
Association de Soutien et de Solidarité
aux Invalides Suite aux Traumatismes
de la Vie Civile

APPEL
à la solidarité active de classe
des militant.e.s
de notre organisation par :

- Collecte d'atelier
- Participation financière de chaque structure syndicale

ENVOYEZ VOS DONES À :

ASSIST-VC
UL CGT PRESQU'ILE 33
MAISON DES SYNDICATS
2 IMPASSE FRANKLIN
33530 BASSENS

**5 MAINS ARRACHÉES
CES DERNIERS MOIS PAR DES
ENGINS DE GUERRE UTILISÉS
CONTRE LA POPULATION DANS
LES MANIFESTATIONS !**



**1 PROTHÈSE
DE MAIN BIONIQUE
C'EST 38 000 EUROS**

Mail : indios20logouts.net
Page Facebook : [indios20logouts.net](https://www.facebook.com/indios20logouts.net)
Assist-Vc = soutien solidaire
www.indios.net, www.alp.com et www.mobilis.com

A l'heure où le débat et la lutte pour sauver notre système de retraite font rage, il est important de savoir de quoi on parle et surtout ce qui se cache derrière les mots. Certains sont utilisés à tout bout de champ, d'autres ont même été inventés pour l'occasion. Et aucun d'eux n'est neutre...

Prestation définies contre cotisations définies

Le régime actuel de retraite est un régime à prestations définies. L'État s'engage ainsi sur un niveau de pension garanti. Pour ajuster l'équilibre financier de ce système, il dispose de trois leviers : augmenter les cotisations, jouer sur l'âge légal ou la durée de cotisation et enfin baisser les pensions. Le régime universel tel qu'il est préconisé est lui à cotisation définie. Cela signifie que l'enveloppe pour financer les retraites reste constante puisque vous ne pouvez pas augmenter les cotisations. Plus besoin de prendre des mesures impopulaires pour baisser les pensions ou ajuster la durée de cotisation. Cela devient automatique grâce à l'âge d'équilibre (voir ci-dessous) qui consiste à mettre une décote sur votre pension si vous partez avant ce fameux âge d'équilibre qui est mouvant et évoluera en fonction du cycle démographique.

Age pivot ou âge d'équilibre

Aujourd'hui, dans le système actuel, pour toucher une retraite à taux plein, il faut à la fois avoir atteint l'âge légal (62 ans) et cumuler un nombre de trimestres cotisés (166) et une durée de cotisation (41 ans et 6 mois).

Faute de remplir ces conditions, il faut attendre 67 ans pour avoir une retraite à taux plein automatique (voir définition du **taux plein**).

Repoussant hypocritement l'idée de reculer l'âge légal de départ en retraite (62 ans à ce jour), mais voulant faire travailler les Français plus longtemps, les initiateurs de la réforme ont inventé une idée, défendue par Jean-Paul Delevoye, ex haut commissaire à la réforme des retraites.

Il s'agit de « l'âge pivot », estimé à 64 ans, qu'il faudrait impérativement atteindre, quelle que soit la durée de cotisation, pour prétendre toucher l'intégralité de sa pension.

Ceux qui partent avant subissent une décote (définitive) et ceux qui décident d'ouvrir leurs droits au-delà de 64 ans ont droit à un bonus (la surcote).

Contrairement à l'âge légal de départ en retraite que chacun a en tête, l'âge pivot, également appelé « âge d'équilibre », n'est pas fixe. Car afin que le système à points s'équilibre automatiquement, ce pivot doit être mouvant. Dans son rapport, Jean-Paul Delevoye propose que cet âge pivot évolue en fonction de l'espérance de vie. **L'âge d'équilibre de la génération née dans les années 1990 pourrait ainsi être de 67 ans.** Si l'espérance de vie croît d'un an, l'âge pivot augmentera de quatre mois. L'horizon de la pension complète ne cessera ainsi de reculer.

Même dans la presse de droite...

Michaël Zemmour, maître de conférences en économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne déclarait récemment dans «Capital» : «*Il n'y a pas de doutes que la question du niveau des pensions dans 20 ou 30 ans est une question centrale. Quand on parle de régimes spéciaux, on est complètement à côté du sujet. On met l'accent sur quelque chose qui est marginal. Ce qu'il faut se demander en priorité c'est dans 20 ans est-ce que, comme aujourd'hui, la retraite restera le revenu unique pour quasiment tous les retraités et est-ce qu'ils pourront vivre avec correctement. ...Celles et ceux qui le pourront compléteront ce revenu avec de la capitalisation. Pour les autres, leur niveau de vie décrochera au moment de la retraite.*»

Plus longtemps au chômage ?

Aujourd'hui, une personne sur deux n'avait plus d'emploi au moment de partir à la retraite. Cette période «intermédiaire» sans emploi et pas encore à la retraite concerne 1,5 million de personnes qui vivent soit des revenus de leur conjoint(e), soit des minimas sociaux ou d'indemnités de licenciement. Résultat, un tiers de ces personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Il faut noter qu'au fil des réformes précédentes, une partie des «économies» faites sur le système de retraite s'est reportée sur l'assurance chômage, sur la pension d'invalidité ou encore sur les minimas sociaux.

Le taux plein

Aujourd'hui, il ne concerne que le régime général. Lors du départ en retraite, si le nombre de trimestres fixé par la loi est atteint (166 actuellement), le calcul de la retraite se fera à taux plein. Ce taux est au maximum de 50% du salaire annuel moyen des 25 meilleures années de la carrière dans la limite de 50 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS).

La décote

Une décote s'applique au taux de 50 % s'il manque des trimestres à l'âge légal de départ à la retraite. Aujourd'hui elle est calculée en multipliant le nombre de trimestres manquants pour avoir le taux plein par le coefficient de minoration (0,625) par trimestre manquant. Exemple, s'il manque six trimestres, la décote est de $0,625 \times 6 = 3,75$. Le taux sera donc ramené à 46,25 % ($50 - 3,75 = 46,25$). Cette décote est définitive. C'est un des leviers (dont on ne connaît pas le futur coefficient) que veut utiliser le gouvernement pour obliger les salariés à retarder leur départ.

Clause du grand-père

Cette clause consiste à n'appliquer une mesure qu'aux nouveaux entrants. Cette clause d'antériorité permet à toutes celles et ceux qui bénéficiaient de droits acquis de les conserver. A la SNCF, les nouveaux embauchés perdront ainsi, dès le 1^{er} janvier prochain, le statut de cheminot. En revanche, les 143 000 cheminots qui travaillent aujourd'hui dans l'entreprise ne les perdront pas. La future réforme pourrait ainsi s'appliquer aux générations qui entrent sur le marché du travail en 2025, au moment de l'entrée en vigueur de la loi. De cette façon, les premiers pensionnés du système universel seraient ceux qui prendraient leur retraite en 2068.

Dans l'histoire, cette clause est d'abord apparue aux Etats-Unis. En 1866, le droit de vote a été accordé à tous les citoyens, à condition de posséder une surface minimale de terrain ou de savoir lire et écrire la constitution. Mais ceux qui avaient un grand-père (grand fathering clause) ayant déjà le droit de vote avant la guerre de sécession étaient exemptés de cette obligation. Ce qui revenait à favoriser les blancs au détriment des descendants d'esclaves noirs.

Depuis, l'expression est reprise partout dans le monde et s'applique dans des accords collectifs ou pour faire passer la pilule des réformes aux syndicats. Mais elle porte toujours la trace de la discrimination. C'est en effet une façon assez inéquitable de reporter les sacrifices sur les futures générations et cela confirme que la réforme proposée est un recul social. Sans quoi, pourquoi en différer l'application ?

Aucune urgence à réformer

Il n'y a pas de nécessité technique à rétablir l'équilibre financier pour 2025. Contrairement à ce qu'avance le gouvernement, il existe de nombreuses façons de rétablir l'équilibre sans passer par des mesures d'âge. Le déficit diagnostiqué entre 8 et 17 milliards est lié à une baisse des ressources et non à une augmentation de dépenses. Donc l'équilibre pourrait passer par une hausse de cotisation. Pour maintenir les pensions à leur niveau actuel, il faudrait une augmentation de 5 points en 30 ans, soit 0,2 point par an.

Age minimum du taux plein : comme pour les complémentaires

Cet âge minimum du taux plein revient lui aussi à contourner l'âge légal, mais dans le système actuel de retraite. Il vient d'être remis au goût du jour par le Conseil d'orientation des retraites (COR). Si ce mécanisme est mis en place, il pourrait concerner les salariés nés à partir de 1958, qui auront donc 62 ans l'année prochaine. Ainsi, celles et ceux qui ont tous leurs trimestres pourraient partir à 62 ans mais avec une décote. Il faudrait attendre un certain âge, qui passerait progressivement à 63,5 ans, voire plus ou moins selon les scénarios du COR, pour toucher sa retraite à taux plein. Quant à celles et ceux qui travailleraient plus longtemps, ils bénéficieraient d'une surcote. Ce système existe déjà, pour le calcul des retraites complémentaires Agirc-Arrco.

L'âge minimum du taux plein est plus pernicieux que l'âge pivot. Avec ce dernier, les futurs retraités (qui ont encore un emploi) cumulent des points supplémentaires entre 62 ans et 64 ans, ce qui, de fait, augmente le montant de leur pension. A l'inverse, ceux qui auront validé tous leurs trimestres à 62 ans vont continuer à en valider jusqu'à l'âge minimum du taux plein, 63,5 ans, mais sans acquérir de droits supplémentaires !

Un minimum de retraite fixé à 85 % du SMIC

Cette avancée sociale... est inscrite dans la loi depuis plus de dix ans ! La loi sur les retraites de 2003 avait en effet fixé l'objectif pour 2008 d'un minimum de retraite à 85 % du Smic net pour une carrière complète... En vain.

Attention à la méprise : il ne s'agit pas du minimum vieillesse (qui est un minimum social versé à toute personne âgée sans ressources, et sans condition de périodes cotisées), mais du « minimum contributif », c'est-à-dire de la retraite plancher acquise au bout d'une vie de cotisation.

Ces 85 % du Smic – soit environ 1 000 euros actuels – seraient donc conditionnés à la réalisation d'une carrière complète : **43 années d'assurance** pour la génération 1973, durée qui pourra se prolonger dans le futur – le rapport pose l'hypothèse de 44,25 ans pour la génération 1990... Versé à l'« âge pivot » (64 ans en 2025, et jusqu'à 66,25 ans pour la génération 1990 selon le rapport), ce minimum sera « proratisé » en cas de carrière incomplète : les 1 000 euros sont un **montant maximal théorique**.

Enfin, ce progrès pour les plus modestes a un revers : il est en quelque sorte la « contrepartie » que lâche le gouvernement à l'écrasement programmé de l'ensemble des pensions pour les contenir dans les 14 % du PIB, en dépit de l'augmentation du nombre de retraités.

Cela signifie que demain, le minimum serait certes (un peu) relevé, mais beaucoup plus de retraités seraient réduits à ce niveau de pension.

Et ça, c'est une régression

Taux de remplacement

Ce taux correspond au rapport entre la première pension perçue par une personne qui vient de partir à la retraite et le salaire net perçu les avant-dernières années de son départ. Le taux de remplacement médian pour la génération 1946 est d'environ 75 %, tous secteurs confondus. Il a nettement baissé par rapport aux générations précédentes, puisqu'il était de 79,5 % pour ceux nés dix ans plus tôt. Ce sont les salariés du public qui ont subi la plus forte baisse, passant de 81 % à 74 % sur la même période, contre 78,5 % à 75 % pour ceux du privé.

Le taux de remplacement en baisse depuis 1993

En 1993, Balladur, alors premier ministre de Mitterrand, met en oeuvre une réforme des retraites qui se révèlera lourde de conséquences pour les futurs retraités :

- La durée de cotisation nécessaire pour avoir droit à une pension à taux plein passe de 150 trimestres à 160 trimestres, soit 40 ans à raison d'un trimestre par an jusqu'en 2004.

- Les pensions sont calculées sur les 25 meilleures années de cotisation, au lieu des 10 meilleures à raison d'une année par an jusqu'en 2010.

- Désindexation des pensions sur les salaires et indexation sur l'inflation (indice INSEE hors tabac). C'est cette mesure qui a le plus contribué à générer des économies pour les caisses de l'Etat et à faire baisser le niveau des pensions.

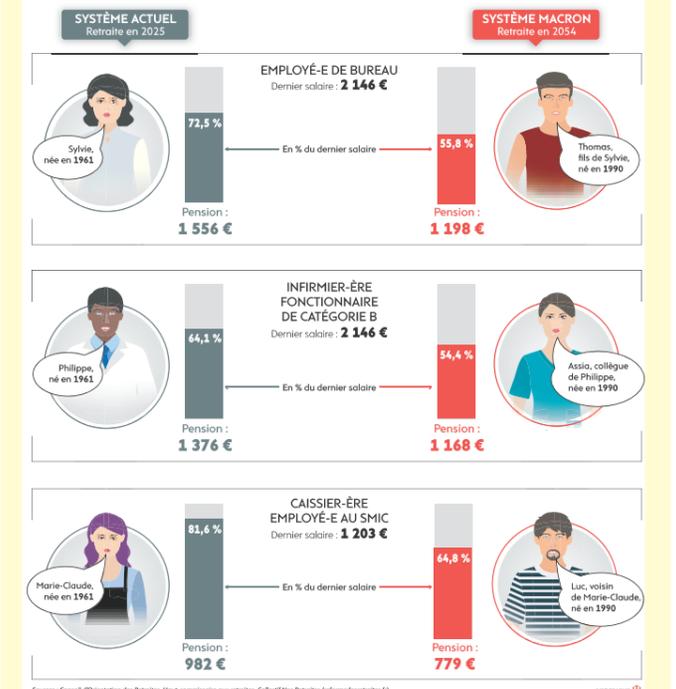
Les pensionnés ont compris plus tard la réalité du décrochage et Macron en a rajouté une couche en s'affranchissant de la règle de l'indexation.

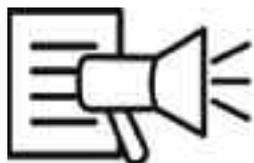
Et demain si on appliquait la réforme Macron

Le régime actuel garantit un taux de remplacement et fait varier les paramètres (durée de cotisation, âge légal, montant des cotisations) pour l'atteindre, alors que la retraite par points garantit un niveau de cotisation fixe (28,12 % répartis à 60 % à la charge de l'employeur et 40 % du salarié) et fait varier le montant des pensions pour maintenir l'équilibre.

SIMULATIONS DE RETRAITES AVANT ET APRÈS LA RÉFORME MACRON

Pour une carrière débutée à 22 ans, sans interruption et un départ prévu à 64 ans





le billet d'humeur de Gabriel Bulot

Les mensonges et l'ignoble

Dès son programme présidentiel (Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions), Macron n'a cessé de mentir aux Français. En effet, pour l'âge, il faudrait atteindre 64 ans (au lieu de 62) pour percevoir la retraite à taux plein ; quant au niveau des pensions, il diminuerait forcément puisque prenant en compte toutes les années d'activité au lieu des vingt-cinq meilleures. À ces mensonges, et aux autres, succède l'ignoble, car proposer un passage dans le nouveau système de cotisations en fonction de l'âge de naissance, c'est dire aux plus âgés : vous pouvez y échapper, mais vos enfants n'y couperont pas. Le président des riches et des fonds de pension comme ses ministres

révèlent bien le fond du raisonnement néolibéral, pourri jusqu'à la moelle, en proposant ce marché aux syndicalistes et aux salariés pour qui la solidarité entre les générations est un principe absolu. Mais, par contre, quelle démonstration de la dangerosité de tout leur projet !

Pour autant, cela n'a pas l'air de déranger les médias qui relaient la propagande d'un gouvernement en train de casser la République sociale fondée en 1944 sur le Programme du Conseil national de la Résistance.

À ce propos, retraité du journal ayant succédé à la «Petite Gironde», il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'aveu tardif de son PDG d'alors : « J'ai misé sur le mauvais cheval. » En effet, c'était Marquet, c'était Pétain...



Vu sur le net

Légitimité

Dans l'éditorial du journal Sud-Ouest de ce matin du 5 décembre, Christophe Lucet rappelle que la réforme du régime de retraites avait été « promise » en 2017 par Emmanuel Macron. Il n'est pas le seul, les éditorialistes ne se privent pas de nous le rappeler et le Président de la République comme les membres de son gouvernement ne cessent de nous le rabâcher : la politique mise en œuvre est celle qui a été annoncée lors de la campagne électorale. « Nous tenons nos promesses », disent-ils.

Peut-être. Mais croyez vous sincèrement qu'Emmanuel Macron a été élu sur son programme, sur ses fameuses « promesses » ? Pensez-vous que les Français ont voté pour le gel des prestations sociales, la baisse des APL, l'allongement de la durée du travail et la baisse des pensions de retraite, pour la dégressivité des indemnités chômage et la stigmatisation des chômeurs, pour le démantèlement du code du travail ? Pensez-vous qu'ils ont voté pour la réduction du nombre de fonctionnaires et l'affaiblissement des services publics, la fragilisation de l'hôpital, la suppression de postes d'enseignants ?

Pensez-vous qu'ils ont voté pour l'abandon des territoires ruraux et des quartiers populaires, pour l'augmentation du nombre de pauvres et de sans-logis ? Pensez-vous qu'ils ont voté pour les arrestations arbitraires, les gazages et les mutilations d'opposants ? Ou pour les cadeaux fiscaux faits aux riches, la liquidation de l'ISF et l'accroissement des inégalités ? Croyez vous que c'est pour ce sinistre horizon que les Français ont voté ?

Non ! Les Français — enfin une minorité d'entre eux — ont voté contre l'arrogance de la droite dite républicaine et les reniements de la gauche dite de gouvernement ; ils ont voté contre l'épouvantail national opportunément placé là depuis des décennies ; ils ont voté pour ne pas retrouver toujours les mêmes accrochés au pouvoir, avec leurs discours rassis et leur mépris de classe. Alors on leur a mis sous le bulletin de

vote une nouvelle tête et on leur a raconté une nouvelle fable, un miroir aux alouettes inédit, un prétendu Nouveau Monde. Cela n'a pas si bien marché que cela mais suffisamment pour ouvrir les portes de l'Élysée et mettre en œuvre tout ce qui s'en est suivi jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à ce jour de puissante mobilisation non seulement contre les retraites mais contre deux ans et demi de pouvoir inique et de gouvernement contre le peuple.

Alors que l'on ne vienne pas nous parler, à coups de « on vous l'avait pourtant dit », de la légitimité des urnes. Celle-ci n'a de sens que si la démocratie s'exerce au quotidien dans une véritable écoute de la volonté du peuple et pas seulement les jours où nous allons voter pour désigner nos maîtres — pardon, nos dirigeants.

Soyons lucides

L'opération « âge pivot » avec la CFDT est probablement une tactique pour tromper le mouvement et les gens

1) le gouvernement pousse un point présenté comme très important mais en réalité secondaire par rapport aux points majeurs de la régression visée : l'âge pivot à 64 ans

2) Cela permet à la CFDT de donner temporairement l'impression de s'engager dans le mouvement avec un premier effet de recoller à sa base qui se demande jusqu'ici à quoi sert son syndicat

3) Le gouvernement cède comme prévu dans la tactique sur ce point qu'on appelle en négociation un « pivot factice »

4) La CFDT annonce qu'elle a gagné « l'essentiel » et se désengage du mouvement en le divisant gravement

5) Le gouvernement reste intraitable sur tout le reste et joue le pourrissement

D'une pierre deux coups le gouvernement gagne sur l'essentiel de la régression sociale visée et met en scène son « adversaire raisonnable » et en réalité allié connivent, la CFDT. -



Un nouveau plan social à « Sud Ouest »

Une analyse du plan social envisagé par la direction de « Sud Ouest », vue de l'extérieur, par des syndiqués retraités du journal, avec les éléments d'information dont ils disposent

Après le plan de départs volontaires mis en oeuvre à "Sud Ouest" en 2013/2014 (environ 120 suppressions d'emplois) la direction de « Sud Ouest » a lancé dès 2016 le « projet d'entreprise » dont les principaux effets ont porté sur la masse salariale qui a baissé de 5,5 millions d'euros jusqu'en 2018 avec la suppression de 75 emplois pour la même période. Ce projet avait pour objectif de « *conserver l'équilibre d'exploitation à travers une croissance des revenus de développement et une optimisation des organisations* ». Cet objectif a-t-il été atteint ?

La direction ne tarissant pas d'éloges envers elle-même (qualité constante de gestion, assainissement de la situation financière, etc.) il est permis de penser que oui.

Grâce aux économies réalisées sur la masse salariale et à l'augmentation répétée du prix du journal (plus de 20 % entre 2017 et 2019), l'entreprise a remis ses comptes à flot et a donc dorénavant les moyens de se payer... un nouveau PSE (plan de sauvegarde de l'emploi).

Ce coup-ci, sous couvert d'un plan de réorganisation de l'entreprise qualifié de « *stratégique* », il s'agit de supprimer à nouveau plus de 120 emplois afin de pouvoir « *demeurer compétitif dans un univers de médias et de services en constante évolution* ». Et d'ajouter que « *cela induit que nous réduisons l'écart qui grandit entre nos coûts et ceux du marché, en ne conservant que les activités à forte valeur ajoutée* ». Ceci afin de justifier ensuite tout et n'importe quoi et notamment la mise en sous-traitance tous azimuts d'activités.

Externalisation tous azimuts

Que des évolutions technologiques, surtout dans le numérique, puissent entraîner des pertes d'activités et au final d'emplois ce n'est pas très agréable et c'est difficile à empêcher. Dans le plan annoncé à « Sud Ouest », il n'y a rien de tout cela. Il s'agit d'externaliser des pans entiers de l'activité pour la faire réaliser par des salariés aux conditions d'emploi souvent indignes et travaillant même quelquefois aux côtés des salariés de « Sud Ouest ». Certes, il y en a sûrement que cela ne perturbe pas outre mesure... mais cela reste syndicalement, et même humainement, une perspective scandaleuse.

On peut admettre que l'on ajuste les organisations, voire les effectifs, dans les secteurs où la charge de travail est en forte baisse. Et on doit se réjouir lorsque l'entreprise cherche à compenser cette baisse par une recherche de travaux complémentaires. Mais ce n'est pas ce que la direction envisage en visant la suppression totale du service Transport, réalisant ainsi son rêve de toujours. Quant à la façon dont elle envisage de réorganiser ce qui reste du prépresse, cela tient plus du ressort de la politique que de l'économique. En effet, si le web vient largement concurrencer la presse papier, il n'affecte en rien, bien au contraire, la charge de travail du prépresse pas plus d'ailleurs que celui de la rédaction.

Et pourtant la direction fait le choix politique de vouloir transférer à la rédaction ou de faire sous-traiter le montage des suppléments (alors même que l'entreprise regorge de besoins réels en termes de conte-

nus rédactionnels) et de sous-traiter la totalité de la saisie des carnets et des annonces officielles ainsi que le montage des pages afférentes (alors qu'il s'agit là de deux éléments de rentabilité du chiffre d'affaires publicitaire aux montants très significatifs).

Quant à la farce consistant à argumenter son plan de réorganisation en prétendant que cela « *permet à l'activité papier de trouver sa rentabilité* », on se pince pour ne pas rire.

Malgré la baisse de diffusion payée du journal papier de presque 30 % en 6 ans et parallèlement une augmentation de la diffusion numérique multipliée par 80 pour la même période (il est vrai que l'on parlait de loin), l'activité traditionnelle papier de la SAPEO représente toujours plus de 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Devant cette évidence embarrassante, la direction a décidé d'adapter son discours en décrétant que dorénavant c'est la « *marge contributive de chaque activité qui doit devenir la mesure de l'économie de l'entreprise au détriment du seul chiffre d'affaires* ». On voit bien qu'il n'en est rien, et qu'il s'agit en réalité de tirer tout simplement plus encore de bénéfices de l'activité traditionnelle pour tenter de compenser la non rentabilité récurrente du modèle numérique. Et cela sur le dos des salariés. Cerise sur le gâteau, alors qu'aucune augmentation individuelle des salaires n'est intervenue dans l'entreprise depuis 2008, que le nombre de salariés a fortement diminué, c'est maintenant la GVT (glissement, vieillissement, technicité) qui est mise en avant pour s'alarmer d'une future augmentation de la masse salariale. La GVT est le résultat de l'application des conventions collectives prévoyant des évolutions de salaire avec l'ancienneté et des promotions salariales individuelles. Deux choses qui n'existent pas dans la catégorie la plus visée dans le plan de la direction : les ouvriers...

La proie pour l'ombre...

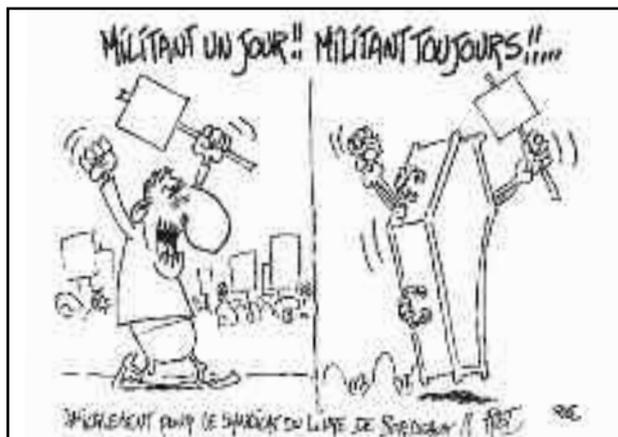
Il ne s'agit pas, de la part de la direction de l'entreprise, d'une stratégie aveugle, le nez dans le guidon. Tous les projets exposés dans son plan visent à se débarrasser définitivement d'activités pérennes et rémunératrices (jamais assez à son goût), directement liées à la fabrication du journal (carnets, annonces officielles, publicités à petits budgets, suppléments, etc.) en externalisant au maximum vers des « prestataires » et y compris en faisant un préalable incroyable exigeant la non présence des ouvriers du prépresse le week-end.

Et pour tenter de faire croire que tout cela est une politique d'avenir, elle est prête à créer, voire développer, tout ce qui touche à la création, le conseil media, etc.

Tout ce qu'il sera aisé de déclarer par la suite peu « contributeur » et devant être supprimé ou externalisé vers des studios pub extérieurs qui pullulent à des tarifs bien plus conformes aux "prix du marché".

Comme le dit cette vieille expression française du XVII^e siècle, mais encore bien adaptée à l'ère du numérique, il serait périlleux de lâcher la proie pour l'ombre*...

* abandonner un avantage certain pour courir une espérance vaine.



Les retraités aussi s'opposent à la retraite par points



Le 5 décembre



Le 10 décembre



Le 17 décembre

XI^e CONGRES DE L'UFR FILPAC (24-26 septembre 2019)

Ci-contre la photo de la délégation Aquitaine, savant mélange de représentants du «Papier» et du «Livre» autour de Michel BURGUIERE qui quittait cette année son mandat de secrétaire de l'UFR.

De gauche à droite :

Jean-Pierre ALBERT, Jean Pierre DUCHÉ, Daniel JAÏN, André CAMELEYRE, Philippe SAPHORES, Michel BURGUIERE, Serge AUDONNET, Christian FRANÇOIS, Jean-Louis CRÉVY, Jean-Luc VALÉGEAS, Bertrand BERNARD, Gilbert BUGEAUD, Alain THEUX, Jean-Pierre MARQUÉ.



Mardi 10 mars 2020

Assemblée générale de la section des retraités 9 h 30, chalet de la CMCAS du stade Brocas

Le bulletin d'inscription pour le repas fraternel (pris sur place) est joint au présent numéro

Pour se rendre au "chalet" de la CMCAS du stade Brocas :

- En voiture : l'entrée du stade Brocas et son parking se trouvent au 185, avenue de Labarde et le "chalet" au fond de l'allée.
- Par le tram et l'autobus : prendre le tram ligne B (direction "Berges de la Garonne") jusqu'à la station Brandenburg puis l'autobus n° 25 qui vous mènera à l'arrêt "Gaz de Bordeaux" (entrée du stade Brocas).

Section des retraités et préretraités du Syndicat du livre Filpac-Cgt de Bordeaux

44, cours Aristide-Briand - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 91 69 22 - E-mail : retraitefilpac33@laposte.net